



J'En mis huit cent quatre vingt sept et le Min
sept. Septembre.

Ci la requête de Dame Eugénie Jolly veuve Roche
Cultivatrice, domiciliée et demeurant à la Briolle.

Je Laurent Ferdinand, huissier, près le Tribunal
civil de Barcelonnette, demeurant au Faubourg de Saugy.

Ci l'acte de Dame Combe Adélaïde veuve
Manod Eugénie, Cultivatrice, domiciliée et demeurant
au même lieu de la Briolle.

Ci Comparait, le jeudi Vingt deux Septembre
prochain, à l'heure de midi, pardevant moi le
Juge de Paix du Canton du Faubourg de Saugy
ordinaire, et ses clercs, au dit lieu du Faubourg.

Ci J'ai fait au Conciliaire, si faire se peut,
sur la demande que la requieront et l'intention
de porter devant les tribunaux Compétents
l'effet de Conciliation.

Ci J'ai obtenu par conséquent deux sommes de
deux cents francs laquelle Dame Combe
a été préalablement reconnue devoir à la
requieront (à la Briolle le dix Novembre)

mit huit cent quatre vingt dix
Pages en outre les frais et dépense
et j'ai au Conciliaire de la Dame

Combe Adélaïde en parlant à sa personne
la même copie en présent. C'est le tout est
Quinze francs Employé à la Copie en fait la
timbre spécial de 60 c.

L. J. J. J. J.



Encre	0,20
Verre	1,50
copie	0,40
image	2,88
répét	2,00
répét	0,28
total	10,00
total	18,20